

Motion Stage PsyEN FO 76

Nous, **Psychologues de l'Éducation Nationale (EDA) de Seine-Maritime** réunis aujourd'hui, **lundi 2 juin 2025 en stage syndical FO**, dénonçons la politique gouvernementale de destruction méthodique de l'École publique qui bouleverse l'exercice de nos missions et dégrade encore davantage nos conditions de travail.

En érigeant la santé mentale en grande cause nationale 2025, le gouvernement cherche à éviter d'engager des réformes structurelles coûteuses tout en affichant une volonté d'agir. Promouvoir le bien-être à l'école commence par une évaluation de l'ensemble des contre-réformes mises en œuvre à l'Éducation Nationale par les gouvernements Macron successifs. Ces mesures gouvernementales ont toutes vocation à organiser sciemment la pénurie par la mutualisation des moyens, afin de détruire l'École publique de l'intérieur. Aux antipodes du bien-être à l'école, elles constituent une véritable maltraitance institutionnelle à l'égard des élèves comme à l'égard des personnels :

- **Les fermetures de classes et fusions d'écoles** conduisent à des classes surchargées avec de plus en plus d'élèves ayant des besoins particuliers, ce qui empêche les enseignants de leur accorder suffisamment de temps. La présence croissante d'élèves dits « éruptifs » crée un climat anxigène, peu propice aux apprentissages, et suscite chez les autres élèves des appréhensions à venir à l'école.
- **La départementalisation des moyens de remplacement** est préjudiciable en termes de santé mentale : les remplacements successifs ou les non-remplacements créent une instabilité qui angoisse nombre d'élèves. Lorsqu'ils se retrouvent répartis dans les classes, ils ne sont plus en situation d'apprentissage.
- **L'inclusion systématique et forcée** des élèves en situation de handicap peut augmenter leur angoisse, entraînant agitation ou agressivité. Ils peuvent aussi s'isoler et/ou montrer des problèmes de comportement comme des crises de colère ou un refus de participer. Cela peut également compliquer leurs relations avec les autres, affectant leur estime de soi et leur bien-être général.
- **Le manque de place dans les ESMS** incite les MDPH à rejeter les orientations et les préconisations des professionnels pour s'adapter à l'offre disponible au lieu de s'adapter aux besoins des élèves. Par ailleurs, le projet de fusion des écoles Paul Bert 1 et 2 du Havre, qui vise à intégrer un IME/IMP au sein de l'école, accentue le démantèlement des ESMS, dégrade les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves.
- Depuis **la création du conseil scientifique de l'éducation en 2018**, l'approche neurocentrée, fondée exclusivement sur un modèle biomédical du psychisme, prévaut à l'école. Cette vision réductrice, neurocognitive et sécuritaire du sujet ne permet plus d'appréhender l'enfant dans sa globalité complexe et dans sa subjectivité. Jamais ne sont abordés l'agitation, le doute, l'angoisse... C'est ainsi méconnaître la spécificité de la souffrance psychique.

Lors de la clôture des **Assises de la santé scolaire**, la ministre Borne a annoncé la création d'un pôle de santé et de bien-être dans chaque département (regroupant Assistants Sociaux, Médecins et infirmiers scolaires) ainsi que la création d'un poste de Psychologue Conseiller Technique en Santé Mentale comme réponse aux problèmes rencontrés sur le terrain !

Ainsi, elle compte créer 100 postes CT PsyEN en santé mentale, postes vendus comme des évolutions de carrière au titre de l'attractivité du métier. À moyens constants, ce sont donc 100 PsyEN en moins sur le terrain à la rentrée prochaine et des postes vacants supplémentaires et/ou un recours accru aux contractuels.

Sous couvert d'organisation de la formation et d'aide à la gestion des situations les plus complexes, la fonction de Conseiller Technique PsyEN apparaît comme un outil de standardisation des pratiques professionnelles, véritable mise au pas de la profession, avec un risque accru de paramédicalisation.

Pierre angulaire de l'Acte 2 de l'école inclusive, les **pôles d'appui à la scolarité (PAS)** seront mis en œuvre à la rentrée prochaine. Ce dispositif, énième mutualisation des moyens qui contribue au démantèlement des ESMS, se veut une réponse rapide à tous les besoins éducatifs et pédagogiques des élèves. Il n'a d'autre objectif que d'« articuler des réponses pour scolariser plus et mieux » ces élèves, autrement dit une inclusion encore plus systématique.

Par ailleurs, les PAS se voient ainsi attribuer les prérogatives d'imposer aux équipes les aménagements pédagogiques et éducatifs à mettre en œuvre, de mise à disposition de matériel pédagogique adapté aux besoins des élèves et de définir des prises en charge spécifiques par des professionnels de l'éducation nationale et/ou du secteur médico-social voire des professionnels exerçant en libéral. Ces missions supplémentaires viendront alourdir encore davantage la charge de travail et dégrader les conditions d'exercice des personnels, et notamment des psyEN.

Nous, psychologues de l'Éducation nationale, connaissons nos missions telles que définies par la circulaire n°2017-079 du 28-04-2017 et savons les exercer correctement.

- Les PsyEN n'ont pas besoin d'une centralisation des prises de décisions aux mains des PAS et psychologues conseillers techniques. Celle-ci est de nature à retarder la mise en œuvre des interventions des psyEN.
- Les PsyEN n'ont pas besoin des directives de ces nouveaux échelons bureaucratiques. Ces injonctions constituent une perte d'autonomie pour les PsyEN, remettant en cause l'adaptation de leurs interventions aux besoins spécifiques des élèves et des écoles.
- Les PsyEN n'ont pas attendu la création d'un pôle de santé scolaire pour travailler en équipe avec les infirmières scolaires, les médecins scolaires, les structures de soins et celles de la petite enfance.

Pour exercer correctement nos missions, nous exigeons, avec la FNEC FP FO :

- Un RASED complet pour 800 élèves et la création de postes de PsyEN EDA partout à hauteur des besoins ;
- Maintien des PsyEN comme fonctionnaires d'État, au sein de l'Éducation nationale ;
- La création d'une brigade de remplacement de PsyEN EDA dans chaque département ;
- Le retour à la possibilité pour les enseignants du 1er degré de devenir psychologues après une formation et le passage d'un diplôme d'État ;
- La titularisation des psychologues contractuels qui le souhaitent ;
- L'abandon de l'Acte 2 de l'École inclusive, des PAS et de PIAL ;
- L'abandon de la création du poste de Conseiller Technique PsyEN ;
- L'abandon du projet expérimental d'intégrer un IME/IMP dans l'école Paul BERT du Havre ;
- L'ouverture et la création de places à hauteur des besoins dans les établissements sociaux et médicosociaux.

Adoptée à l'unanimité